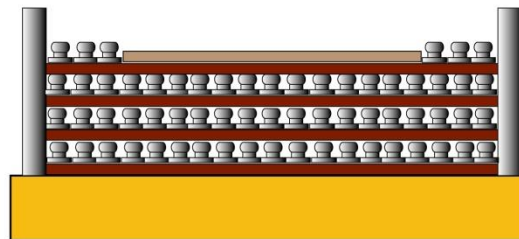
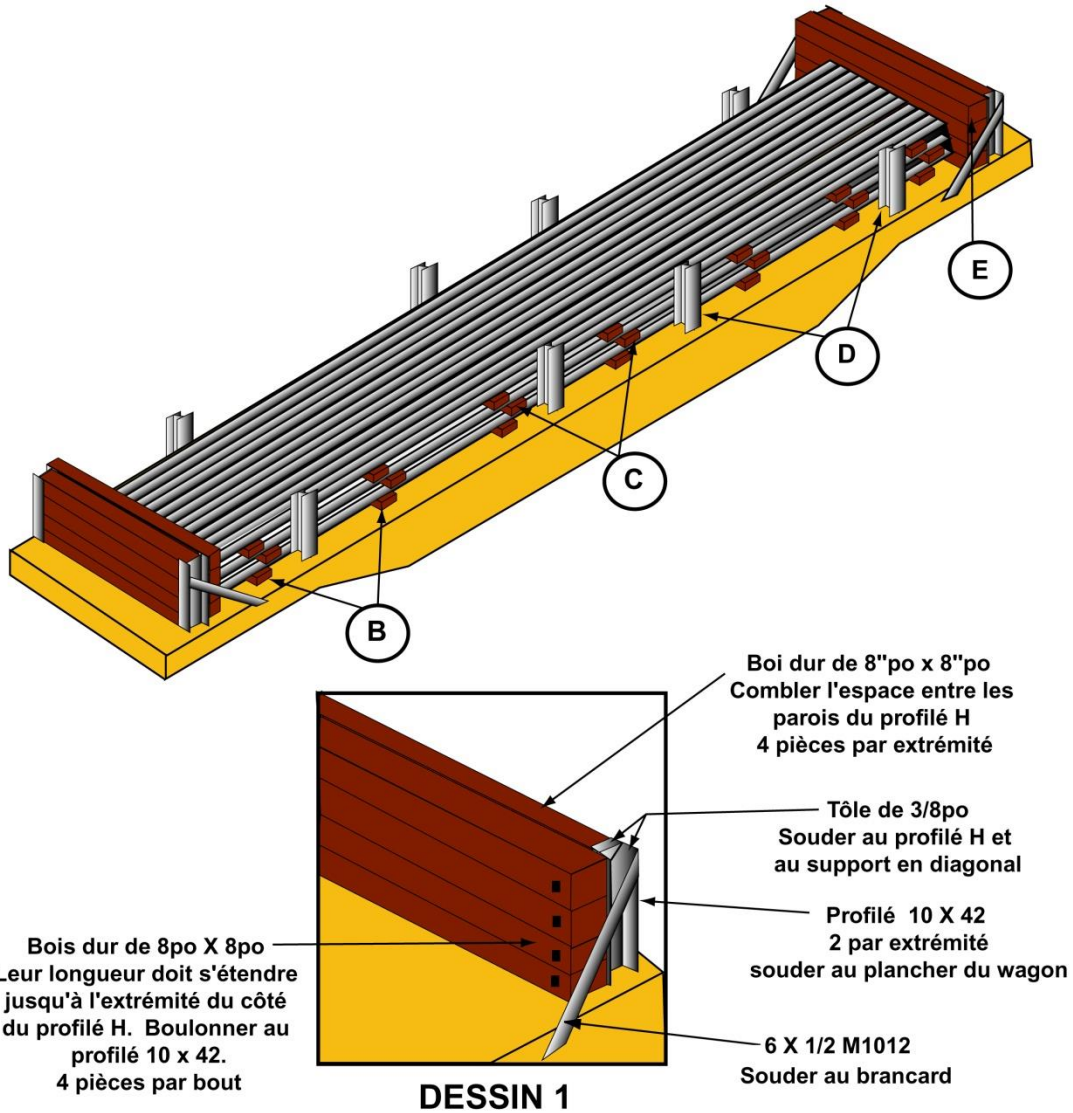


RAILS DE 78PI À 80PI DE LONG SUR DES WAGONS PLATS DE 85PI ET PLUS
À PAROIS DE BOUT ET RANCHERS COURTS FIXES EN ACIER

ACFC 12009E

Révisé 01- 2024 Réf: AAR Fig.9E



RAILS DE 78PI À 80PI DE LONG SUR DES WAGONS PLATS DE 85PI ET PLUS À
PAROIS DE BOUT ET RANCHERS COURTS FIXES EN ACIER

ACFC 12009E

Revised Jan. 2024 Ref: AAR Fig.9E

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
A		Vacant
B	7	Pièces d'appui: Pièces de bois dur mesurant 1po sur 3po de longueur égale à la largeur du wagon. Placer une pièce à une distance minimale de 2pi de chaque extrémité du wagon en espaçant les autres également.
C	7 par pile	Séparateurs: Pièces de bois dur mesurant 1po sur 3po de longueur égale à la largeur du wagon mais n'excédant pas les côtés du wagon. Placer vis-à-vis les pièces d'appui (Article B)
B&C Alter.	7 chacun	Les pièces d'appui et les séparateurs de bois dur peuvent être remplacés par du Douglas vert de type Côte ouest mesurant 4po sur 4po.
D	8	Ranchers en acier: Profilés H de 10po mesurant 36po au-dessus du plancher du wagon. Placer un rancher à une distance approximative de 12pi de chaque extrémité du wagon. Placer les autres à une distance approximative de 3pi 6po du centre du wagon.
E	1 pour chaque extrémité du wagon	Parois de bout: construire selon le DESSIN 1 .

Nota:

1. Le montant total maximal d'un creux longitudinal de doit pas excéder 4pi 8 po.
2. Les pièces plus courtes mesurant un minimum de 60pi peuvent être chargées au centre du chargement mais ne peuvent pas être situées dans la rangée inférieure ni être placées comme pièce extérieure pouvant s'appuyer sur les ranchers (Article D). Le nombre total de pièces courtes ne doit pas excéder 15% du chargement total.
3. Un creux latéral maximal ne doit pas excéder la largeur de la base d'un rail et ce dans toutes les rangées.
4. La rangée du dessus peut être réduite si le vide est comblé selon le **DESSIN 2**. Une cale d'espace est requise pour chaque séparateur afin de respecter l'avis de la nota 3. Les cales d'espace doivent être égales à la largeur des séparateurs et d'une hauteur minimum de 2po. Elles sont arrimées selon la règle "11.9 of the AAR Open Top Loading General Rules Section 1". Pour assurer l'équilibre du chargement, le nombre de rails de chaque côté des cales doit être égal à plus ou moins une (1) pièce.
5. La hauteur du chargement ne doit pas excéder la hauteur des parois de bout et des ranchers.